



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MESURES DE SURVEILLANCE

DÉCISION N° DM-23-411

EN DATE DU 27 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS) et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des Transports (DRIEAT) du Val-de-Marne, demandant à la Région Ile-de-France et à la Commune de Vincennes, de réaliser conjointement sur les parcelles H212, H213 et H214 occupées par un lycée et un gymnase, des campagnes de surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments et des gaz de sol ;

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France a déjà missionné la société EODD pour des études préalables et que les diagnostics complémentaires et les campagnes dans son bâtiment s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées ;

CONSIDÉRANT que ces campagnes et ces diagnostics réalisés dans les bâtiments de la région et de la commune sont indissociables et doivent être menés conjointement par les deux collectivités pour la recevabilité et la fiabilité de l'ensemble des études ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EODD dont le siège social se situe 171/173 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne, un marché de prestations de services pour la réalisation de campagnes de surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments et des gaz de sol dans le gymnase situé 43-45 rue Defrance pour un montant de 33 250 € ht.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231027-lmc1H11261H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/10/2023
Date de Publication : 27/10/2023